

part de nos négociants et d'un certain nombre d'industriels, en en rejette la responsabilité sur la concurrence allemande, favorisée par une clause néfaste du traité de Francfort.

Ainsi s'exprime l'*Economiste français*, parlant des négociants et des industriels français. Et il part de là pour démontrer qu'après tout il n'est point exact que le traité de Francfort nous ait fait, au point de vue industriel, tant de mal que l'on dit, ni que les Allemands en aient tant profité. Et pour y parvenir, il groupe habilement les chiffres en moyenne de produits, et il suppose avoir soutenu une thèse désormais acquise.

Et bien, fait remarquer le *Journal du Havre*, auquel nous empruntons cet article, toute cette rhétorique et toute cette habileté sont dépensées en pure perte ; et de l'article même de l'*Economiste français* ressortent des conclusions qui renversent son raisonnement. Citons-le, tout d'abord. Voici ce qu'il commença par dire de nos relations commerciales avec l'Allemagne, avant les traités de commerce :

En 1859, malgré l'importance du commerce de la France avec les divers Etats allemands compris dans le Zollverein, aucun traité de commerce ne liait les deux pays. Les tableaux français de l'administration des douanes enregistraient, cependant, des importations évaluées, en valeurs actuelles, à 124 millions de francs, tandis que les exportations françaises s'élevaient à 475,300,000 francs. La suppression des prohibitions importées avant 1860, dans un grand tarif général de douanes, n'imprima pas un grand élan aux exportations allemandes, qui, en 1862 (année qui représente le premier exercice postérieur à l'exécution du traité de commerce avec l'Angleterre), n'étaient que de 129,700,000 francs. Par contre, nos exportations à destination du Zollverein se élevèrent à un essor remarquable, car elles représentèrent 140 millions à 210 millions de francs.

Ainsi, notre savant confrère l'avoue : en 1859, en temps des prohibitions, notre exportation en Allemagne, était considérable ; elle s'élevait à 175 millions 300,000 francs, tandis que l'Allemagne ne nous envoyait que pour 124 millions de marchandises.

Et l'*Economiste français* prend soin de faire remarquer que la levée de ces prohibitions, en 1860, n'imprima pas un grand élan aux importations allemandes, en France. Ah ! si c'était un protectionniste qui eût dit cela ! Mais la vérité fut toujours par percer. Donc, les envois d'Allemagne demeurèrent à peu près stationnaires, tandis que nos exportations, dans ce pays, s'élevèrent, en 1862, à 210 millions de francs. Nous prions qu'on veuille bien retenir ce chiffre.

Mais voici qu'on fait un traité de commerce avec l'Allemagne. Oh ! sans doute, cette fois, notre commerce d'échanges avec ce pays va prendre un essor sérieux. Pas du tout ; et c'est encore l'*Economiste français* qui nous l'apprend en ces termes :

Les importations allemandes progressèrent sensiblement, tandis que nos exportations, en Allemagne, descendirent au-dessous du niveau de 1862.

Voilà ce qu'a valu à la France le traité conclu avec l'Allemagne, mis en vigueur en 1866 ; c'a été de faire descendre son exportation au-dessous de 210 millions, chiffre atteint en 1862, avant le traité et de la ramener presque au chiffre qu'on atteignait au temps de la prohibition ! Quel beau résultat et quel plaidoyer en faveur des traités de commerce ! Et c'est dans l'*Economiste français* que nous lisons cela... Merci, confrère ! Mais poursuivons.

Continuant ses aveux, le savant journal ajoute : En 1869, l'importation des marchandises venues d'Allemagne, sur notre territoire, avait plus que doublé, tandis que nos exportations analogues avaient péniblement regagné le terrain perdu.

Donc, dès avant le traité de Francfort, les efforts de l'Allemagne apparaissent clairement, son mouvement industriel et commercial se dessinaient. C'était une raison pour qu'on y prit garde et que l'on se tint en éveil de ce côté, lors de la conclusion des traités de commerce dont elle devait bénéficier. On ne le fit point et voici ce qui arriva.

Les chiffres que nous allons citer sont relevés par nous, dans le tableau général du commerce de la France, et sont, par conséquent, officiels. Ils vont nous dire comment, depuis six ans, c'est-à-dire depuis 1877, se sont comportées les importations allemandes en France et nos exportations en Allemagne.

Rappelons, toutefois, qu'en 1862, avant tout traité, les importations allemandes atteignaient 129 millions 700,000 fr. seulement, et nos exportations en Allemagne 210 millions passés.

### Commerce spécial entre la France et l'Allemagne :

Années	Importations en France	Exportations de France
1877... fr.	372.700.000	395.400.000
1878... —	418.500.000	343.700.000
1879... —	413.000.000	343.500.000
1880... —	438.900.000	362.000.000
1881... —	454.700.000	383.000.000
1882... —	476.500.000	383.800.000

Ainsi, pendant que nos exportations, de 1877 à 1882, sont descendues de 395 millions à 338, les importations allemandes se sont accrues de 372 millions 7, à 476 millions et demi, en bénéfice de 104 millions, pendant que nous perdions 57 millions ; ce qui fait une différence de 161 millions au détriment du commerce français, en six ans.

Mais la chose paraît encore plus navrante, si nous remontons à l'année 1862. Qu'avons-nous gagné dans ces vingt-quatre ans ? La différence entre 210 millions et 338, soit 128 millions, à nos exportations. Qu'a gagné l'Allemagne ? La différence entre 129 millions 7, et 476 millions 5, soit 346 millions 800,000 fr.

Donc, le trafic de l'Allemagne avec la France a presque quadruplé, tandis que le nôtre n'a pas même doublé. Mais c'est en ces dernières années, surtout, qu'on voit la rétrogradation.

L'influence du régime économique nouveau, introduit en Allemagne par M. de Bismarck, se fait sentir, et de près de 400 millions de produits que nous y envoyions en 1877, nous sommes descendus en 1882, à 338 millions 8. Encore ce chiffre n'est-il pas la représentation vraie de notre exportation, car beaucoup de marchandises françaises à destination de la Russie, sont consignées en Allemagne, pour jouir du bénéfice du transport des colis groupés, par chemin de fer, et figurent au compte de l'Allemagne comme sortis de ce pays.

Voilà la situation. L'*Economiste français* nous a révélé une partie, la partie historique, si l'on veut ; nous venons de montrer l'autre. On peut apprécier maintenant l'état de nos relations commerciales avec l'Allemagne et se rendre compte si c'est à l'ignorance de nos négociants et de nos industriels ou à une législation témérairement faite, qu'on doit attribuer ces résultats cent fois pires qu'ils n'étaient avant tout traité.

### AFFAIRES MILITAIRES

Aux termes d'une décision de M. le ministre de la guerre, les jeunes gens ajournés à un nouvel examen, peuvent contracter mariage, sans permission spéciale de l'autorité militaire, jusqu'au 1er juillet de l'année dans laquelle le conseil de révision les a définitivement inscrits sur la première partie de la liste de recrutement.

Service de santé militaire. — Par décision ministérielle un concours pour l'admission aux emplois d'éleve du service de santé militaire s'ouvrira dans différentes villes, entre autres, à Lille et Arras, le 11 avril 1884.

Les épreuves orales auront lieu à Paris le 5 septembre. Les candidats seront répartis d'après leur choix, dans les hôpitaux militaires de Paris, Lille, Nancy, Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Reims et Alger. Sont admis à concourir : pour les emplois d'élevé en médecine, les étudiants ayant 4, 8, 12 et 16 inscriptions pour le doctorat, et ayant satisfait aux examens correspondants à la période de scolarité. Pour les emplois d'éleve en pharmacie, les étudiants possédant le diplôme de bachelier ès lettres ou ès sciences ayant accompli, au 1er novembre prochain, un stage officiel de deux années, ou ayant 4, 8, 12 inscriptions pour le titre de pharmacien de 1re classe et ayant subi avec succès les examens de fin d'année ou les examens semestriels.

A partir du 1er juillet, les candidats à l'emploi d'éleve du service de santé militaire devront se faire inscrire dans les bureaux de MM. les directeurs du service de santé des corps d'armée ; ils trouveront dans ces bureaux tous les renseignements nécessaires.

### L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE

Mgr l'archevêque de Cambrai, après avoir recommandé et encouragé la création des écoles chrétiennes et s'être efforcé de leur procurer des ressources, s'est préoccupé de tout ce qui pouvait les rendre dignes de la confiance des familles et de l'Eglise.

Dans ce but, Monseigneur a pris l'ordonnance épiscopale dont nous donnons le texte. Considérant :

1° Que nul ne peut prendre charge d'éducation chrétienne sans posséder les connaissances spéciales que requiert cette mission ;

2° Que le brevet de capacité conformément à la loi du 28 mars 1882 ne fait plus mention de ces connaissances ;

3° Que, par conséquent, les personnes pourvues dudit brevet peuvent ignorer absolument les principes de l'éducation chrétienne ;

4° Considérant en outre que de nombreuses erreurs de fait et de doctrine existent dans les programmes et dans les livres adoptés pour l'enseignement primaire ;

5° Que le personnel enseignant formé d'après ces programmes et ces livres peut, de bonne foi, propager les erreurs qui les contiennent ;

6° Que le personnel enseignant formé d'après ces programmes et ces livres peut, de bonne foi, propager les erreurs qui les contiennent ;

1° Il est établi, à Lille, une commission d'examen appelée à juger des connaissances et de l'aptitude, au point de vue de l'éducation chrétienne, de toutes les personnes laïques (instituteurs et institutrices) qui sollicitent de Nous l'autorisation d'exercer dans nos écoles libres ;

2° L'examen porte sur les matières de l'enseignement religieux. Il porte également sur toutes celles qui s'y rattachent dans l'instruction primaire et conformément aux programmes adoptés pour nos écoles catholiques ;

3° Un certificat d'aptitude pour l'instruction et l'éducation chrétienne est conféré sous notre autorité après justification ;

4° Le même titre peut être accordé, dans les mêmes formes, à toute personne qui en fait la demande comme complément nécessaire de son brevet de capacité pour l'enseignement primaire ;

5° Les inscriptions sont reçues provisoirement rue de la Louvière, 25, à Lille, sur la simple présentation du brevet déjà obtenu.

6° Donnés à Cambrai, le 7 mars, en la fête de saint Thomas d'Aquin, patron des écoles catholiques.

### CHRONIQUE LOCALE

#### ROUBAIX

Les vols de matières premières à Roubaix. — Hier samedi, ont continué, devant le Tribunal correctionnel de Bruxelles, les débats de l'affaire des vols de matières premières commises à Roubaix. Nous donnons plus loin le compte-rendu de l'audience.

Commissions municipales. — La première et la deuxième commission sont appelées à se réunir mardi 18 mars, à trois heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Catastrophe de la rue des Filatures ; Construction d'un caveau au cimetière ; Crédit demandé, 1,633 fr. 83 c.

Carrrouel à Wattrelos. — Voici la liste des prix du carrrouel qui aura lieu dimanche 18 mai, à Wattrelos, au bénéfice des pauvres :

1er prix, huit convertis en argent, offert par M. Pierre Cateau, conseiller général du Nord, valeur 200 fr. ; 2e prix, six convertis en argent, offert par la Commission, 150 fr. ; 3e prix, quatre convertis en argent, offert par M. Pierre Cateau, conseiller général du Nord, 100 fr. ; 4e prix, dix-huit cuillères à café, offert par la Commission, 50 fr. ; 5e prix, douze cuillères à café, offert par la Commission, 40 fr. ; Surprises, valeur 50 fr.

La cavalcade. — Voici le programme de la cavalcade historique organisée par les habitants de Fontenoy, pour le dimanche de la Mi-Carême, au bénéfice des pauvres.

Le cortège se formera à une heure précise, rue de Fontenoy, dans l'ordre suivant :

1° Fanfare de mousquetaires à cheval, suivie d'un groupe de prisonniers de la victoire ;

2° Char représentant le château de Cury, ayant servi à Louis XV pour y établir son état-major, existant à Calonne, près Tournai.

3° Groupe de prisonniers anglais et hollandais entourés par les gardes françaises. — Groupe de soldats suisses.

4° Char représentant les batteries d'artillerie, établies près du moulin de Bruyelle, près d'Anthon, qui ont le plus couramment notre victoire.

5° Char représentant le moulin de Bruyelle, où le maréchal de Saxe avait établi son quartier d'observation.

6° Le maréchal de Saxe, le dauphin et leur entourage, suivis d'un escadron de dragons.

7° Char d'ambulance ; soldats français et ennemis secourus par les paysans et paysannes.

8° Tambours, corps de musique et gardes français chantant l'hymne de la victoire, suivis par la cantinière en costume de l'époque.

9° Char-aumôniers, servant à recevoir les dons pour les pauvres.

10° Voie itinéraire que la cavalcade suivra : rues de Fontenoy, Blancmaille, Chemin-de-Fer, l'Alouette, Grand-Chemin, Alma, Tourcoing, Collège, Grande-Rue, Lannoy, Longues-Haies, Monin, Neuve, Grande-Place, Saint-Georges, du Bois, Inkermann, des Arts, Epernay, Grand-Bois, Hoopies, Nain, Vieil-Abreuvoir, Grande-Place, Grande-Rue, Omelet, Sept-Ponts, Fosse-aux-Chènes, Fontenoy, Blancmaille, Archimède, Jacquart, Tourcoing, Saint-Maurice, Blancmaille et théâtre.

Les cavaliers de la victoire, portant la cavalcade, sont priés d'envoyer leur adhésion au comité, au théâtre, rue de Fontenoy, où des costumes seront à leur disposition.

Grande-Harmonie. — Voici le programme de la soirée musicale qui sera donnée par la Grande-Harmonie, à ses membres honoraires et à leurs familles, dans son local, rue Saint-Georges, lundi, 17 mars, à huit heures du soir.

Première partie. — 1. Ouverture de l'air de Polka, de Polka pour piston, exécutée par M. Montigny. (M. Victor Dubocage). — 2. Air varié pour baryton. (M. Victor Dubocage). — 3. Romance. (M. Emile Decroix). — 4. Grand duo. (M. Léon Bouffart). — 5. Chansonnette. (M. César Segard).

Deuxième partie. — 1. Duo de cors. (M. P. Ceminick et Yvon Bayis, son élève). — 2. Romance. (M. Emile Decroix). — 3. Air varié pour flûte. (M. Alfred Dubocage). — 4. Les deux chanteurs sans place, duo comique. (MM. Désiré Mercier et César Segard). — 5. Solo de saxophone. (M. Gabriel). — 6. Chansonnette. (M. César Segard).

Le piano sera tenu par Aug. Wassénov. On n'entrera pas d'invitation.

Deux enfants blessés. — Deux enfants de quatre et cinq ans, Julien et Céline Lebaq, demeurant chez leurs parents, cour Cappart, rue de Longues-Haies, s'amusaient samedi, vers 4 heures, à remuer une lourde roue de tonneau, déposée contre la muraille de la maison de M. Benjamin Piens, charbon, rue Pierre-de-Roubaix. Ils finirent par la faire avancer, lorsque, soudain, la roue tomba sur eux.

Julien eut une profonde blessure au front et Céline fut grièvement atteinte à l'épaule.

Les deux enfants ont été transportés à l'Hôtel-Dieu. Le docteur Arthur Godefroy, qui leur a donné les premiers soins, déclare que leur état n'a pas de gravité.

Deux accidents. — Ce matin, à neuf heures, au moment où la foule entrât à Saint-Martin, le cheval d'un cocher de place s'engagea au galop dans le porche de l'église.

Le propriétaire de la voiture, M. Jules Aufray, âgé de 17 ans, comme engagé volontaire, la campagne de 1870. Représentant ensuite ses études, il entra, après de brillants examens, au conseil d'Etat. Il donna sa démission, en 1879, pour suivre dans leur retraite ses nombreux collègues, qui protestèrent contre la réorganisation du conseil et contre les révolutions scandaleuses qu'elle permit d'opérer, à la veille d'un jour où la section du contentieux allait avoir à se prononcer sur la question de savoir si le préfet pouvait licier des écoles, en dehors du cas où la loi de 1850 lui donne le droit de le pouvoir au remplacement des instituteurs.

M. Aufray se fit inscrire au barreau de Paris où ses plaidoiries furent remarquées. Ancien président de la conférence Molé, il y jouit de beaucoup d'estime et d'une grande autorité. Orateur éloquent, il s'est fait entendre à Paris, Rouen, Evreux, Caen, Sens, Reims, etc., et il a eu partout de très-grands succès. On comprit, sans peine, que sous le titre de jacobinisme, il montra et défit tous les procédés des sectaires qui traitaient la France en pays conquis, reniant Dieu publiquement, officiellement, faisant subir leurs violences à toutes nos institutions, à nos lois, à nos mœurs, à nos finances, à nos finances, pour prouver que la loi règne l'athéisme, tout ordre social doit disparaître.

La conférence de lundi prochain marquera parmi les plus belles que nous aurons entendues à Lille.

Les téléphones. — Des appareils téléphoniques ont été posés, ces jours-ci, au quartier général, au commissariat central et au quartier général ; ces appareils sont reliés au poste central de la place de la République.

Ces différents services pourront donc communiquer avec la préfecture et entre eux ; les communications s'étendront à Tourcoing et à Douai.

Ecole supérieure de commerce de Paris. — Un concours pour l'obtention de six bourses à l'école supérieure de commerce de Paris sera ouvert à Lille les 14 et 15 juillet. Pour tous les renseignements, s'adresser au directeur de l'école, 102, rue Amelot.

Escroquerie. — M. Mallet, industriel, rue Bontapelle, avait pris, pour caissier auxiliaire, un jeune homme de 22 ans, originaire de Liège, nommé Pierre Salle, demeurant à Saint-Maurice.

Un jour, Salle disparut après avoir soustrait à la caisse une somme de 318 francs.

Un mandat d'amener a été lancé contre lui et vers 4 heures, il était reconnu par un agent, dans la rue du Pont de Lion-d'Or. Il a été conduit à la maison d'arrêt.

Incendie. — La nuit dernière, vers une heure, un incendie s'est déclaré dans le tissage de MM. Roussel Mullier et C<sup>e</sup> rue du Haze.

Le feu Tournoing. M. Tritel avait alors sonner qu'on se fut rendu compte du danger, tous les métiers à ourdir et le magasin de coton étaient détruits.

Les pompiers ont pu cependant arrêter l'incendie et préserver le tissage. Les pertes sont considérables. Elles sont couvertes par des assurances à plusieurs compagnies.

Le gendarme de St-Martin, à Roubaix, ayant aperçu dans la nuit dernière, la destruction de l'habitation de M. Morel et C<sup>e</sup>, avait donné l'alarme, croyant que l'incendie s'était déclaré sur le territoire de Roubaix. Il a sonné le numéro 46, mais on s'est aperçu aussitôt que le feu était sur le territoire de Tourcoing. M. Tritel avait alors sonner qu'on se fut rendu compte du danger, tous les métiers à ourdir et le magasin de coton étaient détruits.

L'attaque à main armée. — MM. Cateau frères et Dubois, fermiers, à Tourcoing, racontent ainsi cette agression, dont nous avons parlé, il y a quelques jours :

« Etant deux près de notre ferme, à l'entrée de notre pièce, nous avons entendu crier : Au vol ! Alors, nous avons regardé du côté où partaient ces cris, et nous avons vu deux individus qui couraient à travers champs et se dirigeaient vers nous.

« L'un d'eux était porteur d'un revolver qu'il braquait sur nous ; le deuxième portait une carabine. Nous avons essayé de leur parler, mais ils n'ont rien voulu entendre et ont continué à courir, tandis que le premier tirait tout en faisant signe de tirer sur nous.

« Ensuite, le volé, Parmentier, arriva et déclara qu'il avait été terrassé et qu'on lui avait pris sa carabine.

« Mais les voleurs doivent être bien surpris, ajouta-t-il, car il n'y a pas seulement un soi de nous.

« L'individu arrêté déclara se nommer Dujardin et accepta de suivre Parmentier, qui était accompagné de Mme Lecomte et son fils, jusqu'à la mairie.

« Comptant sur la force du volé et sur la déclaration qu'il n'y avait pas un soi dans sa poche, nous ramènes le voleur entre les mains de Parmentier, qui l'accompagna pendant une marche de 100 mètres environ et le laissa s'enfuir ensuite, sans même faire aucune tentative pour le reprendre. »

Accidents. — Vendredi soir, la nommée Clémentine Hostein, soigneuse, demeurant à la Croix, Rouge, en voulant nettoyer son meuble en marche, a été blessée à la nuque de M. Lemaire-Régulard, rue de la

Cloche, à eu le pouce et les deux premiers doigts de la main droite complètement broyés dans un engrenage. M. le docteur Cadeau a pratiqué l'amputation de ce qui restait des doigts blessés et a fait ensuite conduire la victime à l'hôpital.

Menus faits. — Un tisserand, Pierre Maes, et un menuisier, Jean-Baptiste Broux, ont été l'objet d'un procès-verbal pour tapage nocturne et violences.

— Edouard Deschepper, bûcheur, chez M. Lorthois-Desplanques, a déposé une plainte à la police contre son fleur, Jean-Baptiste Depape et sa femme, qu'il accuse de l'avoir battue.

LILLE

Salle Ozanam. — Conférence du 17 mars. — Nous recevons la communication suivante sur la conférence de lundi prochain :

« Ancien élève de Vaugirard, M. Jules Aufray, âgé de 17 ans, comme engagé volontaire, la campagne de 1870. Représentant ensuite ses études, il entra, après de brillants examens, au conseil d'Etat. Il donna sa démission, en 1879, pour suivre dans leur retraite ses nombreux collègues, qui protestèrent contre la réorganisation du conseil et contre les révolutions scandaleuses qu'elle permit d'opérer, à la veille d'un jour où la section du contentieux allait avoir à se prononcer sur la question de savoir si le préfet pouvait licier des écoles, en dehors du cas où la loi de 1850 lui donne le droit de le pouvoir au remplacement des instituteurs.

M. Aufray se fit inscrire au barreau de Paris où ses plaidoiries furent remarquées. Ancien président de la conférence Molé, il y jouit de beaucoup d'estime et d'une grande autorité. Orateur éloquent, il s'est fait entendre à Paris, Rouen, Evreux, Caen, Sens, Reims, etc., et il a eu partout de très-grands succès. On comprit, sans peine, que sous le titre de jacobinisme, il montra et défit tous les procédés des sectaires qui traitaient la France en pays conquis, reniant Dieu publiquement, officiellement, faisant subir leurs violences à toutes nos institutions, à nos lois, à nos mœurs, à nos finances, à nos finances, pour prouver que la loi règne l'athéisme, tout ordre social doit disparaître.

La conférence de lundi prochain marquera parmi les plus belles que nous aurons entendues à Lille.

Les téléphones. — Des appareils téléphoniques ont été posés, ces jours-ci, au quartier général, au commissariat central et au quartier général ; ces appareils sont reliés au poste central de la place de la République.

Ces différents services pourront donc communiquer avec la préfecture et entre eux ; les communications s'étendront à Tourcoing et à Douai.

Ecole supérieure de commerce de Paris. — Un concours pour l'obtention de six bourses à l'école supérieure de commerce de Paris sera ouvert à Lille les 14 et 15 juillet. Pour tous les renseignements, s'adresser au directeur de l'école, 102, rue Amelot.

Escroquerie. — M. Mallet, industriel, rue Bontapelle, avait pris, pour caissier auxiliaire, un jeune homme de 22 ans, originaire de Liège, nommé Pierre Salle, demeurant à Saint-Maurice.

Un jour, Salle disparut après avoir soustrait à la caisse une somme de 318 francs.

Un mandat d'amener a été lancé contre lui et vers 4 heures, il était reconnu par un agent, dans la rue du Pont de Lion-d'Or. Il a été conduit à la maison d'arrêt.

Incendie. — La nuit dernière, vers une heure, un incendie s'est déclaré dans le tissage de MM. Roussel Mullier et C<sup>e</sup> rue du Haze.

Le feu Tournoing. M. Tritel avait alors sonner qu'on se fut rendu compte du danger, tous les métiers à ourdir et le magasin de coton étaient détruits.

Les pompiers ont pu cependant arrêter l'incendie et préserver le tissage. Les pertes sont considérables. Elles sont couvertes par des assurances à plusieurs compagnies.

Le gendarme de St-Martin, à Roubaix, ayant aperçu dans la nuit dernière, la destruction de l'habitation de M. Morel et C<sup>e</sup>, avait donné l'alarme, croyant que l'incendie s'était déclaré sur le territoire de Roubaix. Il a sonné le numéro 46, mais on s'est aperçu aussitôt que le feu était sur le territoire de Tourcoing. M. Tritel avait alors sonner qu'on se fut rendu compte du danger, tous les métiers à ourdir et le magasin de coton étaient détruits.

L'attaque à main armée. — MM. Cateau frères et Dubois, fermiers, à Tourcoing, racontent ainsi cette agression, dont nous avons parlé, il y a quelques jours :

« Etant deux près de notre ferme, à l'entrée de notre pièce, nous avons entendu crier : Au vol ! Alors, nous avons regardé du côté où partaient ces cris, et nous avons vu deux individus qui couraient à travers champs et se dirigeaient vers nous.

« L'un d'eux était porteur d'un revolver qu'il braquait sur nous ; le deuxième portait une carabine. Nous avons essayé de leur parler, mais ils n'ont rien voulu entendre et ont continué à courir, tandis que le premier tirait tout en faisant signe de tirer sur nous.

« Ensuite, le volé, Parmentier, arriva et déclara qu'il avait été terrassé et qu'on lui avait pris sa carabine.

« Mais les voleurs doivent être bien surpris, ajouta-t-il, car il n'y a pas seulement un soi de nous.

« L'individu arrêté déclara se nommer Dujardin et accepta de suivre Parmentier, qui était accompagné de Mme Lecomte et son fils, jusqu'à la mairie.

« Comptant sur la force du volé et sur la déclaration qu'il n'y avait pas un soi dans sa poche, nous ramènes le voleur entre les mains de Parmentier, qui l'accompagna pendant une marche de 100 mètres environ et le laissa s'enfuir ensuite, sans même faire aucune tentative pour le reprendre. »

Accidents. — Vendredi soir, la nommée Clémentine Hostein, soigneuse, demeurant à la Croix, Rouge, en voulant nettoyer son meuble en marche, a été blessée à la nuque de M. Lemaire-Régulard, rue de la

lettres et même par télégrammes réguliers. Est-ce là le fait d'une association de receleurs, dont Conter est le chef ? A moins qu'on ne prétende que tout cela se soit pratiqué pour déjouer la justice.

Quant à Van Meenen, Conter ne le connaissait pas avant le 9 mars 1882, date à laquelle Van Meenen lui a écrit pour lui offrir ses services. Van Meenen était recommandé par l'honorable, bourgmestre de sa commune, qui tient lui-même la correspondance de Van Meenen, celui-ci ne sachant pas écrire. En présence de ces témoignages, s'écrit M<sup>r</sup> Joris, mon client pouvait-il penser avoir affaire à un malhonnête homme ?

L'honorable avocat discute ensuite les autres affaires de son client avec les prévenus et s'efforce de montrer que rien ne dénote des relations de malhonnêteté entre eux.

Enfin, dit M<sup>r</sup> Joris, il y a le fameux Delplanque. Pour Conter, Delplanque, c'est simplement Poulain, qui a pris un faux nom ; vous n'avez pu fournir aucune preuve du contraire, si ce n'est le témoignage même de Poulain.

Mais est-ce homme, que vous dites être un filou, un repris de justice, un abominable coquin, receveur digne de foi lorsque vous avez besoin de ses allocations pour nous faire condamner.

L'honorable défendeur conclut chèrement à l'acquiescement de son client.

L'affaire sera continuée le 10 avril. E. T.

### Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 15 mars

Présidence de M. HEDER, vice-président

François Delêtre, sortant de l'asile de la Botte, à la Bassée, était un peu éméché. Quand il est dans cet état, Delêtre cherche quelle est la mort, le repos, à la porte, le porteur Foulon et un porteur de l'*Echo du Nord* ; il les injurie, et les frappe ensuite à coups de poing. Le tribunal lui donne une leçon qui sera peut-être salutaire, en le condamnant à 15 jours de prison et 10 francs d'amende.

Une tentative d'escroquerie de Léonard Auer, sujet allemand, au préjudice de M. Samain, brasseur à Loos, vaut à Auer 3 mois de prison.

Dans une société attachée au cabaret Destombes, se trouvait un nommé Louis Delorme, âgé de 25 ans, qui a déjà eu quelques petits démêlés avec la justice. Il était ce soir-là très-généreux, mais il parut que c'est avec l'argent qu'il venait de prendre dans le comptoir.

Très-épris aussi, il insulta la cabaretière. A toutes les demandes du président, il répondit : « J'étais ivre, je ne sais pas ce que j'ai fait. » Pour lui rendre la mémoire, le tribunal lui donne deux mois de tranquillité dans la prison.

On se rappelle l'épouvantable catastrophe de l'établissement de MM. Dillies frères, à Roubaix ; peu de temps après, un incendie détruisait entièrement cette importante usine.

Une enquête longue et minutieuse fut ordonnée, et il en résulta l'arrestation d'un ouvrier de cet établissement, nommé Pierre Vanacke, accusé d'être l'auteur de l'incendie.

Vanacke a été déclaré coupable et condamné pour ce fait à 500 fr. et à la contrainte par corps. Maitres Guez.

On se rappelle l'épouvantable catastrophe de l'établissement de MM. Dillies frères, à Roubaix ; peu de temps après, un incendie détruisait entièrement cette importante usine.

Une enquête longue et minutieuse fut ordonnée, et il en résulta l'arrestation d'un ouvrier de cet établissement, nommé Pierre Vanacke, accusé d'être l'auteur de l'incendie.

Vanacke a été déclaré coupable et condamné pour ce fait à 500 fr.